

ANNEXE N° 5
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & LA SECTION ATHLETISME DE L'AMICALE
DU CLUB SPORTIF CORMEILLAIS
ANNEE CONCERNEE : 2021

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser une aide financière de **TROIS MILLE CINQ CENTS EURO (3 500,00 €)** pour la 6^{ème} Edition des Foulées Cormeillaises – Challenge Eddy Lesueur - qui se déroulera le **Dimanche 26 Septembre 2021**

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 4 Août 2021 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).



Pour l'ACEF Rives de Paris

Marc SAUVAT

Président

Pour LA SECTION ATHLETISME DE L'AMICALE
DU CLUB SPORTIF CORMEILLAIS

A.C.S.C COMITE DIRECTEUR
Complexe Sportif Leo TAVAREZ
129, rue Saint Germain
95240 CORMEILLES EN PARISIS
Tél; : 01 39 78 42 88
Siret : 310 163 241 00022 - APE 9312 Z
acsc-comdir-cormeilles95@wanadoo.fr

Dominique MEANCE /Luc DESCHAMPS

lu et approuvé

